

principes acceptés en affaires. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Ce n'est pas seulement dans ces services qu'on a fait des dépenses inutiles. En feuilletant le rapport, on constate que ces abus se présentent partout. J'ai dit il y a un instant que le montant global que nous avons convenu de considérer comme la contribution maximum du gouvernement fédéral à l'exposition s'élevait à 20 millions. Ceci est exposé en détail à la page 133.

Songez simplement combien cet organisme a pris de l'ampleur. Qui ne voudrait pas en faire partie? Imaginez cela:

Le programme initial d'organisation présenté et approuvé en avril 1963 prévoyait un effectif global de 79 postes pour 1963. Le nombre d'emplois autorisés au 31 décembre 1964 s'élevait à 540, et il est actuellement de 489. Le programme courant et modifié de l'organisation, approuvé par le gouverneur en conseil le 25 février 1965, prévoit des augmentations progressives de l'effectif jusqu'à concurrence de 997 emplois à la fin de 1965.

Il faut examiner ces questions. Il incombe à la loyale opposition de Sa Majesté d'étudier ces questions et nous avons l'intention de nous acquitter de cette tâche. Il nous incombe de vérifier les dépenses du gouvernement. Je ne parlerai pas de certaines des autres questions, monsieur l'Orateur, car j'aurai l'occasion de le faire dans quelques jours. Mais je crois qu'il est bon de signaler que la campagne de publicité lancée dans le Canada tout entier et visant à faire croire que les députés de ce côté-ci de la Chambre cherchent à empêcher les députés ministériels de remplir leurs fonctions n'est simplement qu'un écran de fumée destiné à dissimuler leur ineptie. Ils ont dû en passer un moment en prenant connaissance de ce rapport. Le ministre de la Justice (M. Cardin) ne l'a pas encore lu, il est trop occupé avec l'affaire Spencer... (*Exclamations*)... et je comprends cela. Mais le gouvernement veut tout simplement se soustraire à l'examen de la législation quand il prétend que le rôle du Parlement est d'adopter des lois, comme si ce dernier n'était qu'une fabrique à mesures législatives. L'auditeur général heureusement ne craint pas de parler.

[Français]

**L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):** Monsieur le président, depuis le début de la session, plusieurs orateurs, des deux côtés de la Chambre, ont fait soit l'éloge de l'ARDA ou ont présenté des critiques constructives sur l'administration de cette loi depuis son existence.

Hier soir, au cours du débat, l'honorable député de Roberval (M. Gauthier) s'est permis de faire des critiques injustes. Je voudrais, dans les quelques minutes qui me sont

imparties, relever certaines de ses affirmations.

Si l'honorable député de Roberval avait parlé de l'ARDA, pour la première fois; comme il l'a fait hier soir, je n'aurais pas voulu prendre le temps de la Chambre, cet après-midi, pour corriger certaines de ses déclarations.

Cependant, le député de Roberval a prononcé plusieurs discours dans le même sens sur l'ARDA, entre autres le 15 octobre 1963, le 12 décembre 1963, le 24 avril 1964, le 15 mai 1964, le 25 mai 1964 et le 28 octobre 1964.

• (5.20 p.m.)

Hier soir, il s'est permis de faire des critiques sur quatre points particuliers. Je ne sais pas si j'aurai le temps de les couvrir, mais il me semble important de préciser un certain nombre de choses relativement à ce qu'il a dit au sujet de l'enquête socio-économique de Mistassini, des «bleuetières» du Lac Saint-Jean, des projets de drainage et de la construction d'un entrepôt frigorifique.

J'aurais aimé que le député de Roberval soit plus près des faits, lorsqu'il a parlé de l'enquête socio-économique dans la région de Mistassini.

Je vais démontrer, monsieur le président, comment on peut nuire considérablement à l'application d'une loi qui a été votée à l'unanimité par la Chambre en 1961, alors que l'honorable ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Hamilton, avait obtenu l'approbation de tous pour une loi qui, à mon avis, est une des meilleures que nous ayons pour combattre la pauvreté en milieu rural. Or, il arrive que le député de Roberval, qui n'a probablement pas accepté très bien que quelques ministres aillent faire des discours dans son comté, au cours de la dernière campagne électorale, a dit hier soir des inexactitudes et a surtout essayé de faire croire que l'administration provinciale de l'ARDA avait fait de la politique avec ce projet d'enquête socio-économique.

Je vais reprendre ce qu'il a dit, point par point, et l'honorable député de Mégantic (M. Langlois) peut m'écouter attentivement parce que je pourrai aussi m'occuper de lui, en d'autres occasions.

**M. Langlois (Mégantic):** Vous en faites de la politique.

**L'hon. M. Sauvé:** Nous voyons qu'à la page 553 du compte rendu officiel des *Débats*, l'honorable député a dit:

Sous l'égide de la loi ARDA, on a formé des comités politiques genre celui de la vallée de Mistassini où l'on a englouti une somme de \$50,000 durant les dernières élections...

Or, ce projet d'enquête socio-économique n'avait absolument rien à voir, ni de près ni de loin, avec les élections, et l'honorable